



RAPPORT ANNUEL 2008-2009

INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

Table des matières

Rapport d'activités	3
Rapport de la direction	5
Rapport du vérificateur général	8
Société Innovatech du Grand Montréal – Bilan	9
Société Innovatech du Grand Montréal – Résultats, résultat étendu et déficit cumulé	10
Société Innovatech du Grand Montréal – Flux de trésorerie	11
Société Innovatech du Grand Montréal – Notes complémentaires	12

Rapport d'activités

Principaux résultats

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participation dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur.

Les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de ces placements pour le compte de l'acheteur.

Afin de transférer le risque de juste valeur des placements dans les sociétés en commandite à l'acheteur, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Le contrat prévoit également le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. En outre, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachètera les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré un bénéfice net de 380 956 \$.

Rapport d'activités

Gestion

Le conseil d'administration de la Société compte six (6) membres.

Au 31 mars 2009, le conseil d'administration d'Innovatech Grand Montréal était composé des personnes suivantes :

M^e Pierre B. Lafrenière, président du conseil
Vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M. André Côté, administrateur
Premier vice-président à l'administration générale, Investissement Québec

M. Claude Dulude, administrateur
Vice-président principal aux opérations commerciales, Investissement Québec

M^{me} Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Investissement Québec

M. Yves Lafrance, administrateur
Vice-président aux mandats gouvernementaux, Investissement Québec

M. Jean-Sébastien Lamoureux, administrateur
Vice-président aux filiales d'Investissement Québec, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. André Côté
Administrateur

États financiers

31 mars 2009

Rapport du vérificateur

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2009, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

A handwritten signature in black ink that reads "France Alain, CA auditeur". The signature is written in a cursive style.

France Alain, CA auditeur
Directrice principale

Québec, le 17 juillet 2009

Société Innovatech du Grand Montréal

Bilan

Au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	69 772 \$	39 299 \$
Placements temporaires (note 4)	5 750 792	5 386 941
Placements (note 5)	9 227 256	8 852 359
Autres éléments d'actif	55 722	55 956
	15 103 542 \$	14 334 555 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 6)	86 342 \$	73 208 \$
Emprunt (note 5)	9 227 256	8 852 359
	9 313 598	8 925 567
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(227 158 056)	(227 539 012)
	5 789 944	5 408 988
	15 103 542 \$	14 334 555 \$

Engagements d'investissement (note 11)

Éventualité (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



André Côté
Administrateur

Société Innovatech du Grand Montréal

Résultats, résultat étendu et déficit cumulé

De l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Produits		
Revenus d'intérêts sur les placements	452 448 \$	442 334 \$
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	122 448	256 828
Autres revenus	-	56 745
	574 896	755 907
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	13 415	13 325
(Gain) perte de change	(476 281)	241 242
Frais d'intérêts	452 450	442 379
	(10 416)	696 946
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	18 893	33 832
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	136 553	134 831
Assurances	46 090	92 650
Frais de bureau	2 820	3 064
	204 356	264 377
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	380 956	(205 416)
Déficit cumulé au début	(227 539 012)	(227 333 596)
Déficit cumulé à la fin	(227 158 056) \$	(227 539 012) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	380 956 \$	(205 416) \$
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation:		
Autres éléments d'actif	234	62 545
Charges à payer	13 134	(227 922)
	394 324	(370 793)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(654 445)	(1 723 797)
Produit de disposition de placements	279 548	1 284 895
	(374 897)	(438 902)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunt	654 445	1 723 797
Remboursement de l'emprunt	(279 548)	(1 284 895)
	374 897	438 902
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	394 324	(370 793)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 426 240	5 797 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5 820 564 \$	5 426 240 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	69 772 \$	39 299 \$
Placements temporaires	5 750 792	5 386 941
	5 820 564 \$	5 426 240 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Notes complémentaires

Au 31 mars 2009

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q.,c.S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1^{er} avril 2008

Le 1^{er} avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Aux 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de sociétés en commandite et de prêts. Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu d'un contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur qui prévoit que, à la fin du contrat en mars 2015, l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les placements » de l'état des résultats.

Emprunt

L'emprunt est classé dans la catégorie des autres passifs financiers.

Charges à payer

Les charges à payer sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. Modifications futures aux conventions comptable en raison de normes comptables qui seront adoptées par la Société

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par la Société au plus tard le 1er avril 2011.

4. Placements temporaires

	2009	2008
Certificats de dépôt, de 0,20 % à 0,53 %, échéant en avril 2009	5 659 668 \$	5 297 445 \$
Fonds de bons du Trésor	91 124	89 496
	5 750 792 \$	5 386 941 \$

5. Placements

	2009	2008
Placements dans des sociétés en commandite	9 227 256 \$	8 852 359 \$

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Compte tenu du contrat entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur des placements et de l'emprunt soit de 5 535 958 \$, aucune dépréciation n'est comptabilisée étant donné que le règlement de ceux-ci se fera à la valeur comptable à l'échéance. De plus, c'est l'acheteur, et non la Société, qui est le bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value. La juste valeur des parts dans les sociétés en commandite de 5 535 958 \$ est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés à leurs dates de fin d'exercice et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage s'il y a lieu qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur.

6. Charges à payer

	2009	2008
Charges à payer ⁽¹⁾	39 360 \$	40 511 \$
Somme à payer	46 982	32 697
	86 342 \$	73 208 \$

(1) Y compris une somme de 36 698 \$ due à une entité apparentée sous contrôle commun au 31 mars 2009 (35 979 \$ au 31 mars 2008).

7. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

	2009	2008
Autorisé:		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000 \$	232 948 000 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. Informations concernant le capital

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir des actionnaires. Au 31 mars 2009, l'avoir de la Société a un solde de 5 789 944 \$ (solde de 5 408 988 \$ au 31 mars 2008).

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat dérivé a été conclu tel qu'expliqué à la note 5.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de devise

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2009, l'encaisse et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 644 929 \$ (2 105 416 \$ au 31 mars 2008). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer le risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2009 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5% de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du bénéfice net de l'ordre de 132 246 \$ relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

Les charges à payer sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 1 333 771 \$ au 31 mars 2009 (1 717 050 \$ au 31 mars 2008), lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

12. Éventualité

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans un placement pour un montant maximum de 1 886 343 \$. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.